



Factsheet: M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Div

Rapport mensuel au 30-11-23

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international d'obligations (EUR - Distribution)

VNI: **8,465** EUR

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de  à  constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Le fonds vise à générer à la fois une croissance du capital et un revenu liés à une exposition à des flux de revenu optimaux sur les marchés financiers.

Principal investissement : Le fonds investit généralement de manière directe dans un mix d'actifs, dans les limites d'investissement suivantes : • au moins 50 % en titres à revenu fixe (y compris les obligations et les titres adossés à des actifs) ; • jusqu'à 20 % en actions de sociétés.

Le fonds investit en obligations émises par des États et des institutions liées à l'État et des sociétés du monde entier, y compris les marchés émergents. Ces obligations peuvent être libellées dans n'importe quelle devise. Le fonds peut investir en obligations de toute qualité de crédit et jusqu'à 100 % de son actif en obligations de qualité inférieure. Le fonds peut également investir en obligations chinoises libellées en renminbis.

Au moins 80 % du fonds est généralement investi dans des actifs libellés en euros ou dans d'autres devises couvertes en euros.

Autres investissements : Le fonds peut investir en titres de créance convertibles conditionnels, dans d'autres fonds et dans des liquidités ou des actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités.

Instruments dérivés : Le fonds peut investir par le biais d'instruments dérivés et peut utiliser des instruments dérivés pour réduire les risques et coûts de gestion du fonds.

Résumé de la stratégie : Le fonds est un fonds obligataire mondial souple. Le gérant de portefeuille sélectionne les investissements sur la base de l'évaluation de facteurs liés à la macroéconomie, aux actifs, aux secteurs et aux actions. La répartition des investissements entre les émetteurs et les secteurs d'activité constitue un élément essentiel de la stratégie du fonds, et le gérant de portefeuille sélectionne chaque obligation avec l'aide d'une équipe interne d'analystes. Dans sa recherche d'un flux de revenus optimal, le gérant de portefeuille peut investir dans les actions d'une société si elles constituent une opportunité d'investissement attractive par rapport à ses obligations.

Indice de référence : Indice composite comprenant : • indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index EUR Hedged : 1/3 • indice Bloomberg Barclays Global High Yield Index EUR Hedged : 1/3 • indice Bloomberg Barclays Global Treasury Index EUR Hedged : 1/3

L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du fonds peut être mesurée. L'indice composite a été choisi comme indice de référence du fonds car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du fonds. L'indice de référence est utilisé uniquement pour mesurer la performance du fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du fonds.

Le fonds est géré activement. Le gérant de portefeuille jouit d'une liberté totale quant aux investissements à acheter, à conserver ou à vendre pour le fonds. La composition du fonds peut différer de manière significative de la composition de l'indice de référence.

Pour les catégories d'actions non couvertes et couvertes, l'indice de référence est indiqué dans la devise de la catégorie d'actions.

Vous trouverez plus d'informations sur l'objectif et la politique d'investissement du fonds dans le Prospectus.

Certains des termes utilisés dans le présent document sont définis dans le glossaire à l'adresse <https://docs.mandg.com/docs/glossary-master-fr.pdf>

Informations supplémentaires Vous pouvez acheter et vendre des actions du fonds lors de tout jour ouvrable. Les ordres reçus avant 13 h (heure de Luxembourg) seront traités au prix de ce jour-là.

Tout revenu généré par le fonds peut vous être versé semestriellement.

En sus des frais décrits dans la section Frais, le fonds supportera des coûts de transaction du portefeuille qui seront prélevés sur ses actifs. Ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur vos rendements.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés pour l'investisseur.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 12-07-13 au 30-11-23



■ M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Div (sans les dividendes bruts éventuels)

■ M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Div (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

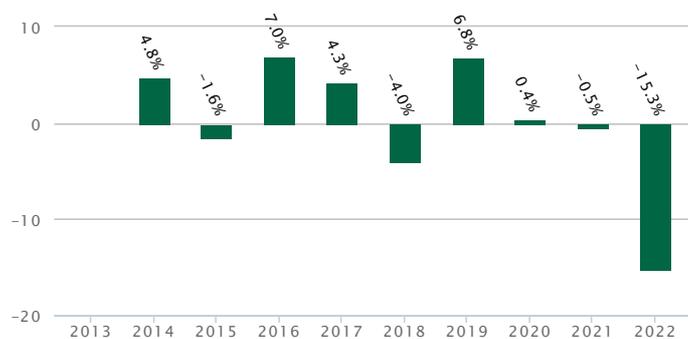
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-11-23*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Div	+4,32%	-0,59%	+0,69%	+0,02%	-5,10%	-1,92%	+0,08%	+2,04%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-22*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



■ M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Div

Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. La performance du fonds avant son lancement le 5 septembre 2018 est celle de la catégorie d'actions A-H de distribution en EUR du M&G Optimal Income Fund, après déduction des taxes applicables au Royaume-Uni, hors frais d'entrée et de sortie. Le M&G Optimal Income Fund est un fonds agréé au Royaume-Uni qui a été lancé le 8 décembre 2006. La catégorie d'actions A-H de distribution en EUR a été créée le 12 juillet 2013. Le 8 mars 2019, la catégorie d'actions A-H de distribution en EUR a fusionné avec la catégorie d'actions A de distribution en EUR du M&G (Lux) Optimal Income Fund Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende	Oui
Périodicité des dividendes	dividende semestriel

Dividendes historiques

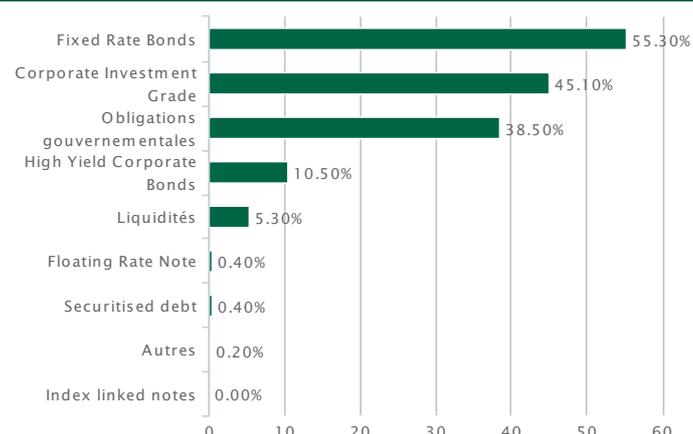
2020	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	20-04-20
	Dividende brut	0,09 EUR
2019	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	21-10-19
	Dividende brut	0,15 EUR
2018	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	07-03-19
	Dividende brut	0,11 EUR
2018	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	28-09-18
	Dividende brut	0,18 EUR
2017	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	03-04-18
	Dividende brut	0,13 EUR
2017	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	02-10-17
	Dividende brut	0,15 EUR
2016	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	03-04-17
	Dividende brut	0,18 EUR
2016	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	03-10-16
	Dividende brut	0,15 EUR
2015	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	01-04-16
	Dividende brut	0,11 EUR

Composition

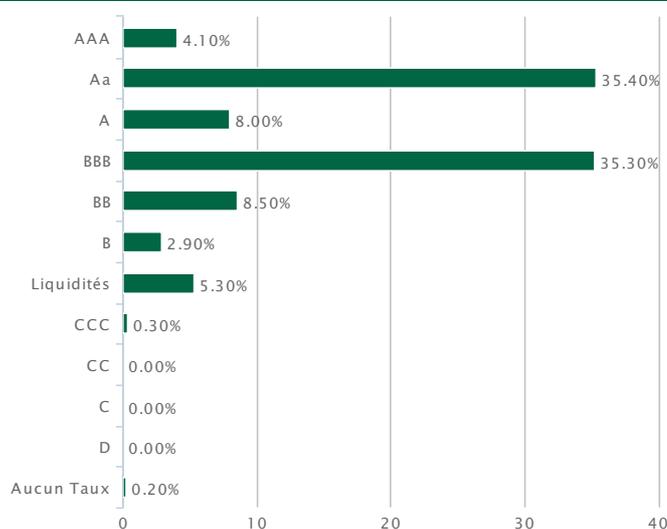
Positions principales

Electricite De France	1,30%
Banco Santander	1,20%
European Union	1,10%
ING Group	1,10%
JP Morgan	1,10%
Lloyds Banking Group	1,10%
Wells Fargo & Company	1,10%
Bnp paribas	1,00%
Toronto-Dominion Bank	1,00%
Nationwide Building Society	0,90%

Répartition d'obligations



Répartition par rating



Caractéristiques

Général

Type de parts de la classe d'actions	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	Pas disponible
Taille du compartiment	9.301.743.474,00 EUR
Devise	EUR
Code ISIN	LU1670724456
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Britannique M&G Optimal Income fund
Compartiment de	M&G (Lux) Investment Funds 1
Service financier	ABN Amro Private Banking NV, Roderveldlaan 5 bus 4 2600 Berchem Belgium
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	M&G Luxembourg S.A.
Gestionnaire(s)	Stefan Isaacs

L'indicateur de risque



La catégorie de risque ci-dessus se fonde sur les variations de la valeur du Fonds dans le passé. Elle pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. • La catégorie de risque ci-dessus n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer. • La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la performance sont décrits ci-dessous : • La valeur des investissements et le revenu qui en découle augmenteront et diminueront. Il en découlera une hausse et une baisse du cours du fonds, ainsi que de tout revenu versé par le fonds. Rien ne garantit que l'objectif du fonds sera atteint et il est possible que vous ne puissiez pas récupérer le montant investi à l'origine. • Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur du fonds est susceptible de diminuer. • La valeur du fonds pourrait baisser si l'émetteur d'un titre à revenu fixe est dans l'incapacité de payer les intérêts ou de rembourser sa dette (situation appelée « défaut »). • Le fonds peut utiliser des instruments dérivés pour obtenir une exposition aux investissements supérieure à la valeur du fonds (effet de levier). Ceci peut entraîner de plus grands changements du cours du fonds et

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI de la classe d'actions 9,82 EUR au 12-07-13

Périodicité	Quotidiennement
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be http://www.mandg.be

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	1.000 actions
Minimum de souscription supplémentaire	75 actions

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	12h le jour J, où J est un jour ouvrable
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+3

accroître le risque de perte. • Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés dans l'objectif de tirer parti d'une hausse ou d'une baisse de la valeur d'un actif (par exemple, les obligations d'une société). Toutefois, si la valeur des actifs varie d'une manière différente, le fonds pourra subir une perte. • Les fluctuations des taux de change auront une incidence sur la valeur de votre investissement. • Les catégories d'actions couvertes visent à reproduire la performance d'une autre catégorie d'actions. Nous ne pouvons pas garantir que l'objectif de couverture sera atteint. La stratégie de couverture limitera les profits des détenteurs de catégories d'actions couvertes si la devise des dites catégories se déprécie par rapport à la livre sterling. • Lorsque les conditions de marché font qu'il est difficile de vendre les investissements du fonds à un prix juste afin de répondre aux demandes de vente des clients, nous pouvons suspendre temporairement les négociations relatives aux actions du fonds. • Certaines transactions réalisées par le fonds, comme le placement de liquidités en dépôt, demandent de recourir à d'autres institutions financières (par exemple, des banques). Si l'une de ces institutions manque à ses obligations ou devient insolvable, le fonds peut subir une perte.

Une description plus détaillée des facteurs de risque auxquels le fonds est exposé est incluse dans le Prospectus du fonds.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 25 000 EUR: 2,00% 25 000 à 49 999 EUR: 1,75% 50 000 à 74 999 EUR: 1,50% 75 000 EUR ou plus: 1,25%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,25%
Frais courants	1,34%. Ce montant peut changer d'une année sur l'autre.
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Max. 2%, sur base de la VNI
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.mandg.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : M&G Customer Relations, PO Box 9039, Chelmsford, CM99 2XG ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Powered by

